

Chers concitoyens et concitoyennes de Mayo,

Le printemps est enfin de retour et avec lui une belle saison d'activités et de projets pour notre communauté.

Ce bulletin vous présente plusieurs nouvelles importantes. D'abord, la municipalité entreprend l'élaboration de sa toute première politique municipale familiale et aînés. Un comité de pilotage sera mis sur pied prochainement et nous sommes à la recherche de citoyens prêts à s'impliquer. Votre voix compte!

Vous trouverez également dans ces pages un avis public de consultation concernant le projet de règlement numéro 2026-02 portant sur le code d'éthique et déontologie des élus. Je vous invite à en prendre connaissance et à participer à la rencontre prévue à cet effet.

Du côté des loisirs, notez déjà à votre agenda le pique-nique annuel qui se tiendra le 4 juillet. Plus de détails à venir!

Je vous souhaite un beau printemps et vous donne rendez-vous cet été.

*Robert Bertrand*  
Maire

## Actualités

### Prochaines séances du conseil municipal

11 mai

8 juin

13 juillet

### Avis important – Paiement des taxes scolaires

Veillez noter que le comptoir de paiement des taxes scolaires du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées est fermé depuis l'été 2025.

Pour effectuer votre paiement, deux options s'offrent à vous :

1. Via votre institution financière. Utilisez le numéro de référence pour paiement électronique inscrit au bas de votre facture.
2. Par chèque ou mandat-poste

Faites parvenir votre paiement directement au Centre de services scolaire.

Pour toute question, contactez le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées directement au (819) 986-8511 poste 577701 ou [srf-taxation@csscv.gouv.qc.ca](mailto:srf-taxation@csscv.gouv.qc.ca)



**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION  
RÈGLEMENT 2026-02**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026 -02, Code d'éthique et de déontologie  
des élus municipaux**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 avril 2026, le conseil a adopté le projet de règlement 2026-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 27 avril 2026 à 19h00, à la Mairie de Mayo située au 20, chemin McAlendin, Mayo. Au cours de cette assemblée, M. Robert Bertrand, Maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie, située au 20, chemin McAlendin, Mayo, durant les heures normal d'ouverture du bureau et sur le site internet : [www.mayo.ca](http://www.mayo.ca)

**DONNÉ** à Mayo, Québec, ce 17<sup>e</sup> jour mois d'avril de l'an 2026.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Mayo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 17 avril 2026, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 avril 2026.



Directrice générale et greffière-trésorière

**Visiter notre [site web](http://www.mayo.ca) pour consulter le projet de règlement.**

## **Participez à la politique municipale familiale et aînés de Mayo**

### **Votre voix compte !**

La municipalité de Mayo entreprend une démarche importante : l'élaboration d'une toute première politique municipale familiale et aînés. Et pour que cette politique reflète vraiment notre communauté, nous avons besoin de vous.

Un comité de pilotage sera mis sur pied au cours des prochaines semaines. Nous sommes à la recherche de 8 à 12 citoyennes et citoyens de Mayo prêts à s'impliquer et à partager leur point de vue. Peu importe qui vous êtes, votre expérience est précieuse : personnes aînées, familles, jeunes, adolescents, travailleurs, entrepreneurs, plus le comité sera diversifié, plus la politique sera représentative et riche.

#### **En quoi consistera votre rôle ?**

En tant que membre du comité, vous participerez à des rencontres pour guider la réflexion, partager vos idées, créer un plan d'action et contribuer à bâtir une politique qui répond aux besoins réels des gens de Mayo. Votre implication fera une réelle différence pour les familles et les aînés de notre municipalité.

#### **Vous êtes intéressé(e) ?**

Communiquez avec moi, Sonia Petrin Poulin, gestionnaire de projet, avant le 4 mai  
[admin@soniapetrinpoulin.ca](mailto:admin@soniapetrinpoulin.ca)



**Votre voix compte. Impliquez-vous!**

Mayo bâtit sa politique municipale familiale et aînés et nous avons besoin de vous.

*Peu importe qui vous êtes, votre expérience est précieuse!*

Personnes aînées, familles, adolescents, travailleurs, entrepreneurs, sans emploi, etc plus le comité sera diversifié, plus la politique sera représentative et riche.

8 à 12 citoyens recherchés

**Vous êtes intéressé(e) ?**

Contactez Sonia avant le 4 mai  
[admin@soniapetrinpoulin.ca](mailto:admin@soniapetrinpoulin.ca)

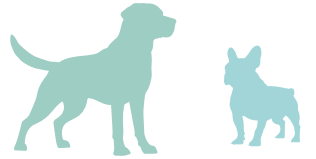


## Enregistrez votre chien – c'est obligatoire!

Depuis le 1er mars 2019, l'enregistrement des chiens est obligatoire partout au Québec, selon le règlement provincial ([chapitre P-38.002](#)).

## C'est également le temps de mettre à jour le registre canin municipal !

La médaille d'enregistrement est valide à vie, mais des frais annuels de 10 \$ par chien s'appliquent. Nous invitons tous les propriétaires de chiens à se présenter au bureau municipal afin de procéder à la mise à jour de leur dossier.



Merci de respecter cette obligation légale, pour le bien-être de votre animal... et de la communauté.

# Urbanisme

## Travaux prévus? Pensez à votre permis!

Avant de construire, rénover, agrandir ou déplacer une structure, vous devez obtenir un permis municipal.

Un seul formulaire s'applique maintenant, peu importe le type de demande.

- [Téléchargez-le ici](#) :

Tous les détails sont aussi disponibles sur notre site, section Urbanisme et développement.

## Abris d'auto temporaires

Les abris d'auto temporaires doivent être démontés au plus tard le 15 mai de chaque année, et ce en lien avec le [Règlement 2011-03](#)

# Hygiène du milieu

## Vidange des fosses septiques – Saison 2026

La compagnie Sanivac est responsable des vidanges sur le territoire pour la période 2024 à 2027.

La saison régulière s'étend du 15 avril au 26 mai

Rappel important :

- Les fosses des résidences permanentes doivent être vidangées tous les 2 ans
- Celles des résidences secondaires, tous les 4 ans
- Vous recevrez un avis par la poste vous indiquant la semaine prévue pour la vidange.
- Assurez-vous que l'accès à votre fosse soit dégagé et accessible.

## Ouverture de l'Écocentre – Canton de Lochaber

Les résidents de Mayo peuvent déposer leurs matières à l'Écocentre du 1er mai au 28 novembre 2026.

- Vendredi de 9 h à 16 h
- Samedi de 9 h à 12 h 30

*Preuve de résidence et carte d'accès obligatoire (envoyée avec votre compte de taxes).*

Visiter notre [site web](#) pour découvrir les matières acceptées à l'Écocentre.

## Votre bac à ordures ou à recyclage est brisé?

Si votre bac est brisé ou si vous n'en avez pas, vous pouvez en obtenir un à la municipalité. Pour toute demande ou information, contactez-nous!



## Saison des incendies – Soyons vigilants

Avec la fonte des neiges et les débris secs accumulés, le risque d'incendie augmente au printemps. Voici quelques rappels importants pour assurer la sécurité de tous :

- **Restez informés** : Vérifiez les avertissements d'incendie de la SOPFEU (publiés à l'intersection de la 315 et du chemin McAlendin, ainsi que sur le site web de la municipalité).
- **Gérez vos débris** : Nettoyez les branches mortes, feuilles et autres matières sèches autour de votre propriété.
- **Soyez prudents** : Si vous faites un feu à ciel ouvert, gardez toujours un tuyau d'arrosage ou un extincteur à portée de main... et ne laissez jamais un feu sans surveillance.
- **Informez votre entourage** : En partageant ces conseils, vous contribuez à la sécurité de toute la communauté.



## Prévention des inondations – Soyez prêts



Le printemps peut entraîner une montée rapide des eaux. Chaque citoyen a un rôle à jouer pour protéger sa propriété et réduire les risques pour la communauté.

Voici quelques gestes importants :

- **Surveillez votre terrain** : Assurez-vous que les drains, ponceaux et fossés ne sont pas obstrués.
- **Protégez votre maison** : Prévoyez des sacs de sable ou d'autres mesures si vous êtes en zone à risque.
- **Restez informés** : Suivez les alertes de la municipalité et consultez les ressources de la sécurité civile.

Pour tous les conseils utiles : [mayo.ca/en-cas-dinondation-etes-vous-pret](http://mayo.ca/en-cas-dinondation-etes-vous-pret)





Joignez-vous à nous lors du

## PIQUE-NIQUE ANNUEL

4 juillet 2026

Plus d'informations à venir.



### Aide aux familles – Activités sportives et artistiques

Vous habitez Mayo et vos enfants de 17 ans et moins participent à des activités à l'extérieur de la municipalité?

Vous pourriez recevoir un remboursement allant jusqu'à 100 \$ par enfant, par année.

Pour les détails ou faire une demande :

- Passez au bureau municipal
- Ou téléchargez le formulaire sur notre [site web](#).

### Services numériques gratuits pour les citoyens de Mayo!

Profitez de l'accès GRATUIT à une foule de ressources numériques grâce à la Municipalité de Mayo et au Réseau BIBLIO de l'Outaouais! Livres numériques, magazines, jeux d'évasion, généalogie et bien plus!

Inscrivez-vous gratuitement sur ce [lien](#).

## TOUT UN MONDE VOUS ATTEND À VOTRE BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE



**ABONNEZ-VOUS  
EN LIGNE, C'EST GRATUIT!**  
[WWW.RESEAU BIBLIO OUTAOUAIS.QC.CA](http://WWW.RESEAU BIBLIO OUTAOUAIS.QC.CA)



## Bibliothèque communautaire

Grâce à une collaboration entre la municipalité de Mayo et les Amis de la Forêt-la-Blanche, les citoyens ont accès à une bibliothèque communautaire située au Pavillon d'accueil, au 300 chemin Saddler.

On y trouve des livres pour adultes, adolescents et enfants, en français et en anglais.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de 10 h à 16 h. Il est recommandé d'appeler au 819-281-6700 pour confirmer la présence du personnel à la réception. Si vous avez des romans publiés après 2015 à donner, vous pouvez les apporter lors de votre prochaine visite.

## Les Amis de la Forêt-la-Blanche

Le printemps est à nos portes! En mai, le parcours des fleurs printanières sera de retour sur le sentier no 2. Surveillez les médias sociaux des Amis pour connaître les dates exactes.

C'est aussi le bon moment pour prendre ou renouveler votre laissez-passer annuel, qui inclut votre membership. Il est possible de l'obtenir directement sur le site [foretla blanche.org](http://foretla blanche.org). Vous pouvez également soutenir la mission des Amis en achetant un membership sans accès aux sentiers au coût de 10 \$.

Après la fonte des neiges, profitez de la visite guidée virtuelle (accessible avec un téléphone intelligent ou une tablette). Tous les détails sont disponibles sur la grande affiche à l'extérieur du pavillon d'accueil ou sur le site web.



## Art pour tous

Les 13 et 14 juin 2026, de 10 h à 16 h  
Parc Henri-Bourassa, devant l'église, Papineauville  
Président d'honneur : Jean-Yves Guindon

Cet événement est ouvert aux artistes peintres émergents résidant dans la MRC de Papineau, ainsi qu'aux étudiants en arts de la région. Les kiosques (10' x 10') sont fournis et équipés. Il y a de la place pour 30 exposants. Les frais de participation sont de 25 \$ par artiste.

Pour inscrire votre kiosque, remplissez le formulaire en ligne sur le site de la municipalité de Papineauville et faites parvenir trois photos de vos œuvres récentes. Le paiement doit être complété au plus tard le 1er mai 2026.

Pour vous inscrire, remplissez ce formulaire : [Formulaire de participation](#)

**Art pour tous**

Petite Nation

Jean-Yves Guindon, Président d'honneur

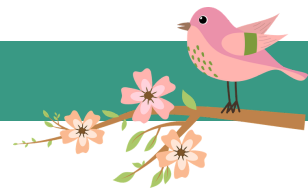
**Art pour tous**

Exposition des artistes-peintres amateurs de la Petite-Nation à Papineauville  
Les 13-14 juin, 2026

**information:**  
[expo.art.pour.tous@gmail.com](mailto:expo.art.pour.tous@gmail.com)

Comité culturel Papineauville

Municipalité de Papineauville  
On y prend gait!



## Le règlement no 4 de 1899

Le maire Randell McDonnell était un homme sérieux et rigoureux. Son secrétaire, Michael Connor, gérait les communications et veillait à ce que tout soit bien documenté, même si les registres officiels de l'époque ont en grande partie disparu.

Depuis les années 1850, les premiers colons du Township of St. Malachy avaient tracé des chemins et des sentiers en longeant lacs et rivières pour délimiter leurs terres. Pendant plus de cinquante ans, chaque propriétaire entretenait lui-même les clôtures bordant les routes publiques qui traversaient son terrain. C'était une pratique acceptée de tous, sans qu'aucune loi ne l'encadre formellement.

À l'automne 1899, le Conseil décide finalement de réglementer la chose :

« Étant donné que les propriétaires et occupants de terre de St. Malachy ont de temps à autre durant les cinquante dernières années bâti et réparé leurs clôtures respectives de chaque côté des routes publiques où de telles routes passaient et bordaient ces terres, à leurs frais personnels quand il était jugé pratique ou nécessaire de protéger ces terres; il est virtuellement entendu dans la municipalité que les propriétaires ou occupants, de temps à autre, à leurs frais et en toute nécessité absolue sans que soient levées de taxes municipales pour toute clôture quelle qu'elle soit, ce qui nuirait aux meilleurs intérêts de la municipalité et serait ruineux à l'extrême...

Que soit et est résolu le règlement suivant :

1. QUE les propriétaires de la municipalité dont la voie publique traverse les terres érigent, entretiennent et réparent toute clôture jugée nécessaire pour la protection desdites terres, de temps à autre comme par le passé depuis trente ans (tiens, vingt ans de moins qu'au début!) sans aucune réserve de droits ou privilèges municipaux de clôturer les nouvelles routes ou terrains de propriétaires de nouvelles routes quand elles deviendront nécessaires;
2. QUE ce règlement soit soumis aux électeurs;
3. QU'il soit transmis au Lieutenant-gouverneur pour approbation finale et promulgation. »

Le 23 septembre 1899, le secrétaire Michael Connor convoque tous les électeurs à une assemblée publique, en français et en anglais. Un référendum est fixé au 16 octobre. Trente électeurs se présentent. Les noms sur la liste révèlent bien les origines irlandaises de St. Malachy.

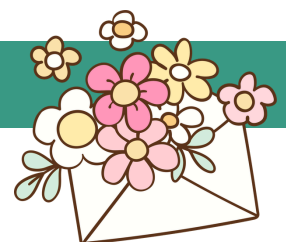
Résultat : vingt-neuf votes pour, un seul contre.

Règlement approuvé, promulgué!

*La suite dans la prochaine édition du Maloyois...*

Extrait provenant du livre *Mayo 150 ans 1864-2014*

## Restez informé



MUNICIPALITÉ DE  
**MAYO**



**Pas encore inscrit à notre Mayolois en ligne?**

Rendez-vous au bas de notre site web pour vous y abonner!

**Bureau municipal**  
20 chemin McAlendin  
mardi au jeudi : 8 h à 16 h  
Vendredi : 8 h à midi  
[www.mayo.ca](http://www.mayo.ca)  
Courriel: [mun@mayo.ca](mailto:mun@mayo.ca)  
819-986-3199